



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 FEVRIER 2019 (extraits)

Etaient présents : M. CHOLLEY, Maire, Mme EVERAERT, M. ANDREETTI, Mme LE BLANC, M. REPAIRE, M. PRIEUR-LAURENT (arrivé à 20h46 – point n°2019/406), Mme GRANGE, Adjoints, M. ANTONI, Mme ANTONI, M. BOUVIER, M. PATIN, Mme YOUNSI, Mme WALTER, Mme MORET MIGUET, M. EPRY, M. PREVIDI, Mme PRADE

Représentés : Mme GRISON-JAILLET, pouvoir à Mme GRANGE, M. PRIEUR-LAURENT, pouvoir à M. EPRY (jusqu'à 20h46), M. LE BLANC, pouvoir à Mme LE BLANC, Mme EYMARD, pouvoir à M. BOUVIER, Mme DABADIE, pouvoir à M. ANDREETTI, M. MERCIER, pouvoir Mme WALTER, M. PILORGET, pouvoir à Mme EVERAERT, Mme BOISSEAU, pouvoir CHOLLEY, Mme CARRIE, pouvoir à M. PATIN

Absents : M. LOGA, M. SAUNIER, M. NOVEL, M. BUATOIS

Secrétaire : Mme ANTONI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le compte rendu et le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2018 sans observation.

Monsieur le maire rend compte des décisions portant sur :

- la conclusion d'une convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL avec le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne pour une durée de 3 ans (48,50 € par heure de travail),
- la convention de partenariat entre la ville, l'association sportive « Villemeisson Tennis », l'école élémentaire BOUTON et Monsieur Soler pour initier les élèves de CM1 au tennis dans le cadre d'un projet spécifique en EPS pour un montant de 454 € TTC,
- la conclusion d'un marché public relatif à la maintenance du réseau câblé de télédistribution avec la société ABS CABLE pour un montant de 7 584 € TTC pour un an,
- la conclusion d'un marché public relatif aux prestations de service pour l'entretien de trois bacs à graisse et d'un séparateur hydrocarbure avec la société SUEZ RV OSIS IDF pour un montant annuel de 3 396 € TTC hors traitement du séparateur hydrocarbure,
- la conclusion d'un marché public de prestations d'élagage avec la société ADN VEXIN PAYSAGE pour un montant de 21 576 € TTC

ADMINISTRATION GENERALE

AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à recourir à la transmission des actes au contrôle de légalité. Approuve les termes de la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre la ville et le représentant de l'Etat et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

FINANCES

SOLLICITE à l'unanimité, de Monsieur le Préfet l'inscription du dossier relatif à l'opération « rénovation et équipement des groupes scolaires » pour un montant total de 217 593 € HT au titre de l'opération subventionnable par la D.E.T.R. 2019, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant et **APPROUVE** le plan de financement et l'échéancier suivant :

Travaux	Montant HT	Montant de la subvention demandée
Agrandissement (préau) du groupe scolaire des ERABLES <u>Le projet d'extension du préau au groupe scolaire des Érables est prévu dans un délaissé actuel de la cours de l'école</u>	160 409 €	80 205 €
Informatisation des deux groupes scolaires (classes mobiles)	47 364 €	23 682 €
Équipement du restaurant scolaire BOUTON : création d'une chambre négative	9 820 €	4 910 €
TOTAL	217 593 €	108 797 €

PERSONNEL

DECIDE à l'unanimité de créer vingt-quatre emplois saisonniers destinés aux jeunes habitants de la ville, âgés d'au moins 16 ans révolus au 1^{er} juillet 2019, pour une durée de 35 heures de travail par emploi en juillet et août 2019 et décide que ces emplois seront rémunérés sur la base de l'indice majoré 325.

DECIDE la création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique territorial (un emploi au sein du service technique afin de renforcer l'équipe), et un emploi au sein des écoles suite à un changement de contrat d'un agent.

URBANISME

APPROUVE A L'UNANIMITE, les termes du contrat de mixité sociale à passer avec la Préfecture de l'Essonne pour la période 2017-2019 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que tous documents y afférents.

Informations

Le conseil municipal du 12 mars est reporté au **9 avril 2019** afin de pouvoir présenter notamment les points suivants : 3^{ème} modification du PLU et vote des trois taxes.